

20. juillet 1800<sup>1696</sup>

quittance par Alexis  
à Jean Bte. Et Paul  
Laurin ses freres.

---

Ensigne



20 juillet 1806

Par devant Les Notaires publics  
de la ville et district de montréal en la province  
de du Bas Canada Résidans dans le Comté d'Effing-  
ham

fut présent alexis Laurin Cultivateur  
demeurant à la paroisse de St. Martin  
de Jésus. Lequel a par les présentes  
reconnu et confessé avoir eu et  
reçu avant les présentes en Bonne  
Monnoie ayant cours de jéants  
et Paul Laurin ses frères & avoir  
de jéants. La somme de cent soixante  
Six livres seize sols et quatre  
deniers ouchelins de vingt Coppers  
et de Paul Laurin celle de cent  
trente trois livres six sols et huit  
quarts et ont obligé de lui payer au lieu de  
Laurin au moyen de la donation et abandon  
de biens à eux fait par défunt Joseph Laurin  
leur père par acte reçu devant M<sup>r</sup>. J<sup>r</sup>.  
Papineau notaire le quatrieme jour de  
fevrier mil sept cent quatre vingt neuf  
dont il quitte et décharge Lesdits Jean B<sup>te</sup>  
et Paul Laurin et tous autres fait et passé à  
St. Vincent de Paul Etude L'an mil huit  
cent Le Vingt e juillet après midy  
et ayant ledit Comparant déclaré ne  
sçavoir signer a fait sa marque ordinaire

après Lecture faite Suivent L'ordonnance  
Cinq Mots Praxi's mels

Alet - L'aurin

Sal ~~Marque~~

J. B. L'aurin

exon.

~~HT~~

Chastellier

more